

**Séance du 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 23/09/2025.

Étaient présents : Mmes Eliane AUBERGER, Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Florence HENRY, Arlette RELIER ; Mrs Thomas BARBAT, Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL

Absents : Mme Tiphaine FLORES, M. Raymond CHEMISSER

Procurations : Mme Tiphaine FLORES à Monsieur Rémy SOLER

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance.

*Objet de la délibération:*  
*n° 250929-04*

**Suppression du budget rattaché photovoltaïque au 31 décembre 2025**

Par délibération n° 20220512-02 du 05 décembre 2022, le conseil municipal avait adopté le principe de création d'un budget rattaché pour le suivi de l'activité de production d'électricité de source solaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément à la réglementation en vigueur à cette date.

A cet effet, le budget principal avait consenti une avance au budget rattaché photovoltaïque.

Or, il s'avère que l'article L.1412 du Code Général des Collectivités Territoriales a récemment été modifié, et son dernier alinéa prévoit que les opérations des services de production d'énergies renouvelables, au sens de l'article L.211-2 du Code de l'Energie, peuvent désormais être suivies dans le budget principal de la commune et non plus obligatoirement dans un budget rattaché.

La commune n'étant plus soumise à l'obligation de suivi des opérations de production d'énergie solaire photovoltaïque dans un budget rattaché, après échanges et accord des services de la DGFIP, il est proposé au conseil municipal de clôturer le budget rattaché photovoltaïque au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- autoriser le budget rattaché photovoltaïque à rembourser l'avance consentie par le budget principal pour un montant de 21 762,40 € par émission d'un mandat au compte 16878



- approuver la clôture du budget rattaché photovoltaïque au 31 décembre 2025

- dire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les opérations relatives à la production et à la vente d'énergie solaire photovoltaïque feront l'objet d'un suivi au sein du budget principal de la commune

- dire que les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement du budget rattaché photovoltaïque au 31 décembre 2025 seront repris dans le budget principal de la commune, ainsi que l'actif et le passif.

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme, le 29/09/2025.

Le maire,

Thomas BARNERIAS

Le secrétaire de séance,

Rémy SOLER

